

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 12/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le mardi 17 septembre à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

Etaient présents : Mesdames DHABIT Nicole, TARLET Juliette et Messieurs LE MERRER Daniel, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume et PRIGENT Guy.

Absents : Mme LOGNONE Jamila procuration à CHAMPAGNAT Pascal et Mr TUFFIER Olivier.

Secrétaire : Madame TARLET Juliette a été élue secrétaire.

Assistait également à la réunion : Mme LAMANDE Anne-Yvonne secrétaire de mairie.

COMPTE RENDU DU 13 JUIN 2024

Madame La Maire donne lecture du compte rendu du 13 juin 2024. Le Conseil Municipal par 10 voix pour **EMET** un avis favorable au compte rendu du 13/06/2024.

DON A LA COMMUNE

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2242-1,

VU la convention de versement du prix sésame signée entre la fondation du patrimoine et la commune de Lanmodez en lien avec l'association Les Balades En Trégor ayant déposé le dossier de candidature d'un projet portant sur l'église Saint-Maudez de Lanmodez

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'accepter ce don de 20 000.00 € qui sera versé directement à la commune,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le Conseil Municipal :

- ✚ **Décide** d'accepter le don de 20 000.00 € qui sera versé à la commune par la fondation du patrimoine
- ✚ **Dit** que le don sera encaissé sur l'opération 170 « rénovation de l'église » article 10251 en recette d'investissement
- ✚ **Autorise** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de ce don à la commune

REPLACEMENT DU PARATONNERRE A L'EGLISE

Madame La Maire informe le conseil municipal que le paratonnerre actuel de l'église ne fonctionnant plus, il s'avère nécessaire de le remplacer. Elle présente à l'assemblée un devis

de l'entreprise Art Protect à Morieux pour un coût HT de 1515.00 € soit 1818.00 € TTC. Elle précise que la dépense se fera avec le don reçu de la fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable au remplacement du paratonnerre de l'église
- **EMET** un avis favorable au devis présenté par l'entreprise Art Protect à Morieux pour un coût HT de 1515.00 € soit 1818.00 € TTC
- **PRECISE** que la dépense se fera en section d'investissement à l'opération 170 « travaux à l'église »
- **PRECISE** que le don reçu par l'association du patrimoine servira au paiement de la facture à intervenir
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires au remplacement de ce paratonnerre à l'église

Questions posées : Validité du devis est d'un mois ? tranchée ?

VENTE DU FOUR DE LA SALLE MULTIFONCTIONS

Mme La Maire informe le conseil municipal que les travaux à la salle multifonctions viennent de commencer. Le four de cette salle ne servira plus car il va être remplacé dans la nouvelle cuisine. Le conseil municipal précise qu'il faudrait le vendre. Il est proposé de le vendre dans l'état au prix de 1000 € au plus haut et à débattre et au plus bas 500 €. La personne intéressée devra venir sur place le récupérer.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour mettre en vente l'ancien four de la salle multifonctions
- **PRECISE** que le four sera vendu dans l'état pour 1000 € au plus haut et à débattre et à 500 € au plus bas
- **PRECISE** que la personne intéressée devra venir récupérer le four
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce four

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE

Monsieur Le Merrer 1^{er} adjoint chargé de la voirie précise au conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de voirie : curage et saignées sur la commune. Il présente à l'assemblée un devis de l'entreprise BOHU de Pleubian pour un coût TTC de 1248.00 € soit 1040.00 € HT.

Le conseil municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour effectuer des travaux de voirie sur la commune
- **EMET** un avis favorable au devis de 1248.00 € TTC soit 1040.00 € HT de l'entreprise BOHU de Pleubian
- **PRECISE** que la dépense se fera en section de fonctionnement
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux

TRAVAUX D'ELAGAGE SUR LA COMMUNE

Monsieur Le Merrer 1^{er} adjoint chargé de la voirie précise au conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de lamier avec fléau sur la commune. Il présente à l'assemblée un devis de l'entreprise Le Moal à Pleudaniel pour un coût TTC de 1116.00 € soit 930.00 € HT.

Le conseil municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable pour effectuer des travaux de lamier avec fléau sur la commune
- **EMET** un avis favorable au devis de 1116.00 € TTC soit 630.00 € HT de l'entreprise LE MOAL de Pleudaniel
- **PRECISE** que la dépense se fera en section de fonctionnement
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux

ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ECOLE

Mme La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel pour l'école : une boîte aux lettres et une vitrine à l'extérieur de l'école pour les informations aux parents.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition d'une boîte aux lettres et d'une vitrine pour l'école
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer les devis et factures à intervenir
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront réglées en section d'investissement acquisition de matériel

REPLACEMENT D'UNE PORTE DE SECURITE AU RANDO GÎTE

Madame La Maire informe le conseil municipal que pour la sécurité au rando gîte, il s'avère nécessaire de changer une porte entre le grenier et le rando gîte. Elle présente à l'assemblée un devis de l'entreprise ROPERS de Plourivo pour un coût HT de 1995.00 € soit 2346.00 € TTC.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **EMET** un avis favorable au remplacement d'une porte de sécurité au rando gîte
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer le devis de l'Entreprise ROPERS de Plourivo pour un coût HT de 1955.00 € soit 2346.00 € TTC
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense correspondante se fera sur le budget du rando gîte en section d'investissement

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – NOMINATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'en 2025 aura lieu sur la commune le recensement de la population et qu'il s'avère nécessaire de nommer un coordonnateur ou une

coordinatrice communale. Comme dans beaucoup de commune ce rôle est attribué à la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **PRECISE** que Mme LAMANDE Anne-Yvonne secrétaire de mairie est nommée coordinatrice communale pour le recensement de la population qui aura lieu en 2025 sur la commune
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à la nomination de la coordinatrice communale pour le recensement de la population

DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE PAIMPOL ATHLETISME

Madame La Maire donne lecture du courrier reçu du Pays de Paimpol Athletisme pour une demande de subvention pour une personne de Lanmodez adhérente au club.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour (Mme TARLET Juliette sort de la salle car il s'agit de sa fille et ne peut donc prendre part au vote) :

- **DECIDE** d'allouer 20 € au club d'athlétisme pour l'enfant adhérent
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux à la salle des fêtes : ATP commence les travaux à l'extérieur de la salle
- Eglise : un devis pour l'éclairage extérieur va être fourni et le CAUE va donner un plan d'action
- Un prochain conseil municipal aura lieu en octobre afin de délibérer pour le choix d'un emprunt ou d'une ligne de trésorerie pour le financement des travaux à la salle
- Réunion PLUIH prévue par LTC à Kérantour
- Demande urgente : faire venir des couvreurs pour vérifier les toitures de différents bâtiments communaux : église, mairie, logements communaux ceci afin d'obtenir des devis
- Le 18/09 à 14 h réunion pour le projet de voirie au Paradis – Pommelin et à 18 h ce même jour réunion du comité consultatif
- Motion de santé : le dossier suit son cours
- Rando gîte : SDIS : commission pour le rando gîte prévue le 2/10
- Transports : expérimentation pour les bus programmée pour Tréguier et Lannion mais pas pour la presqu'île

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19 h 15.

La Maire,
Lydie DOMANCICH.

